

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

---

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À  
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

Tombé

N° AC32

## AMENDEMENT

présenté par

M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,  
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après les mots :

« connaissances alimentaires »

insérer les mots :

« , de cuisine, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le même esprit que la précision apportée à l'alinéa 4, le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser le contenu pédagogique porté par cette proposition de loi, en soulignant la dimension de savoir-faire.

L'objectif n'est pas uniquement la découverte ou la sensibilisation, mais aussi l'acquisition de compétences concrètes qui pourraient permettre aux élèves d'apprendre à préparer des repas simples, adaptés et équilibrés.